



Du salarié obligé de vendre ses actions à moindre coût

Fiche pratique publié le 30/06/2016, vu 1338 fois, Auteur : [carole VERCHEYRE GRARD](#)

Peut on contraindre un salarié licencié à céder ses actions à un prix inférieur à la valeur réelle de ces dernières ?

La Cour de Cassation accepte que le salarié puisse conclure un pacte dans lequel il s'engage à céder ses actions avec une décote .. [\(Cour de cassation, civile, Chambre commerciale, 7 juin 2016, 14-17.978, Publié au bulletin\)](#)

Dans cette affaire, une société avait attribué gratuitement un certain nombre de ses actions à l'une de ses salariées.

Pour lire la suite cliquer sur ce lien : <http://carole-vercheyre-grard.fr/quand-un-ancien-salarie-est-oblige-de-ceder-ses-actions-avec-une-decote/>

A très vite sur [mon blog principal](#)

Bien cordialement

Carole VERCHEYRE-GRARD